

MAIRIE DE PÉROUGES



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021

Présents : M. Paul VERNAY, Mme Florence DE POUMEYROL, M. Gilberto GRECO
Mme Nathalie MICOLAS, M. Claude BROZZONI, M. Jean-Pierre MASSON,
M. Jean-Luc VIBERT, Mme Maryvonne BOUCHARD,
Mme Natalia BONAVIDA, Mme Marie-Victoire De La CHAPELLE,
Mme Emilie VAIR, Mme Christelle MORTEL et Mme Catherine LEIGNIER

Excusés : Mme Marlène BLASQUEZ (pouvoir à Mme C. MORTEL)
M. Grégoire MATHELIN (pouvoir à Mme F. DE POUMEYROL)

Madame Florence DE POUMEYROL est élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 10

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Subvention informatique pour l'école

Le Conseil Municipal avec 14 « pour » accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Le compte rendu du conseil municipal du 31 mai 2021 est approuvé à 15 voix pour

=====

1. DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Vente de parcelles A 1234 de 150 m² et A 1653 de 165 m² situées route de Trévoux
A l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas préempter.

Vente d'une parcelle A 1236 de 3 075 m² située rue du Péage
A l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas préempter.

Vente de parcelles B 824 de 1 806 m² et B 111 de 956 m² situées 79 route de Bourg St
Christophe
A l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas préempter.

Vente de parcelles A 2333 de 12 m² et A 2334 de 782 m² situées 182 chemin Mas
Pressieu
A l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas préempter.

Vente d'une parcelle ZB 82 de 4 230 m² située Chemin des Côtes d'en Bas
A l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas préempter.

Vente d'une parcelle A 336 de 2 183 m² située 209 chemin de Catimel
A l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas préempter.

2. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LA FERME DE PÉROUGES »

La commune met à disposition de l'association, les locaux de la ferme afin de réaliser le projet culturel, environnemental, etc, à destination des habitants et des visiteurs.

La ferme de Pérouges sera un lieu d'accueil avec des activités permanentes et ponctuelles.

Le maire propose une convention avec l'association de la ferme de Pérouges pour gérer le bâtiment, l'esplanade et les activités extérieurs.

Une aide financière est allouée par la Commune de Pérouges à cette association afin de remplir ses missions d'accueil et d'animations, à hauteur de 22 000 € pour cette année 2021.

3 représentants de la mairie siègeront au conseil d'administration de l'association

La présente convention est signée pour une durée de 4 ans à compter du 8/7/ 2021

Chaque année une demande de subvention sera soumise au conseil municipal avec présentation du compte de résultats et du budget prévisionnel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 3 contre et 3 abstentions accepte les termes de la convention avec l'association « La ferme de Pérouges » ainsi que la subvention.

3 PROJET D'ACTIVITES D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENTS A LA FERME. DOSSIERS DE SUBVENTION LEADER ET DEPARTEMENT

Le projet d'accueil et d'hébergements à la ferme de Pérouges peut bénéficier de subventions importantes, dans le cadre des fonds européens LEADER Dombes ainsi que par le Département de l'Ain.

Le taux peut être de 64% pour LEADER Dombes incluant les travaux et la maîtrise d'œuvre.

IL est proposé de rénover les 4 grandes pièces de l'étage (avec 3 chambres et un espace commun) ainsi que d'installer au moins 1 hébergement insolite à l'extérieur.

Certains travaux de sécurité électricité et incendie ont été réalisés en 2018-2019 avec l'appui de la CCPA.

La demande sera faite d'inclure un monte-charge dans le cadre de la subvention.

Cette activité d'hébergement permettra un auto financement de l'association pour améliorer les animations, les horaires d'ouverture du lieu.

Des possibilités de financement existent actuellement mais notre dossier doit être déposé rapidement pour être validé au mois d'octobre.

L'enveloppe financière des travaux sera confirmée avec l'aide de notre maître d'œuvre avec une estimation entre 110 et 140 000 euros.

Avec 12 voix pour et 3 contre, le conseil municipal valide la démarche d'installation des hébergements et de réalisation des dossiers de subventions

4 DESIGNATION DES DELEGUES AUX ASSOCIATIONS DE LA FERME ET DES JARDINS

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il faut élire des délégués titulaires et des délégués suppléants pour les associations de la Ferme et des Jardins pour y représenter la commune.

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité

- désigne comme délégué titulaire pour l'association de la Ferme :
 - Monsieur Jean-Pierre MASSON
 - Madame Florence DE POUMEYROL
 - Madame Christelle MORTEL

Et comme délégué suppléant pour l'association de la Ferme :

- Monsieur Gilbert GRECO

- désigne comme délégué titulaire pour l'association des Jardins de la ferme :
 - Monsieur Paul VERNAY
 - Madame Marie-Victoire PASSERAT
 - Madame Nathalie MICOLAS

5 DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LES ANNES 2021-2023 **REFLEXION SUR LES PROJETS A VENIR DANS LE CADRE DE L'AGENDA 2030**

Le Département souhaite organiser une programmation pour les années 2021 à 2023 et demande ainsi à chaque commune de lister les dossiers prioritaires qu'elle s'engage à réaliser pour 2022 et 2023.

2 projets importants feront l'objet d'une fiche d'intention pour des travaux à réaliser sur fin 2022 et 2023.

Il s'agit tout d'abord de travaux de sécurisation de la RD 1084 à Rapan. Et ensuite de la rénovation thermique des bâtiments communaux : Ecole et Mairie principalement.

Le projet des aménagements de la ferme pourra bénéficier des fonds européens via LEADER Dombes.

Nous avons la volonté d'installer de nouveaux artisans dans la cité ; mais les dossiers ne sont pas avancés.

Le projet de la piste cyclable entre Pérouges et Bourg St Christophe sera financé par la Communautés de Communes.

Une vigilance sera faite pour anticiper l'ouverture éventuelle d'une classe supplémentaire selon l'évolution des effectifs.

A l'unanimité, le conseil municipal valide le dépôt des 2 dossiers auprès du Département pour 2022 et 2023 : sécurisation de la RD 1084 à Rapan et rénovation thermique des bâtiments communaux.

6 DELAISSEMENT DE L'EMPLACEMENT RESERVE N°16 AU PEAGE

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Madame VERNAY épouse CONDEMINÉ Claude-Marie est propriétaire de la parcelle n° A 1236, que les conjoints TANZILLY sont propriétaires des parcelles n° A 1234 et A 1653 situées lieudit Péage. Selon le Plan Local d'Urbanisme actuellement en vigueur, la commune bénéficie d'un Emplacement Réserve n° 16, pour aménagement du carrefour, grevant pour partie cette parcelle.

Mme VERNAY épouse CONDEMINÉ Claude-Marie et les conjoints TANZILLY souhaitant vendre leurs parcelles à la société Terrain Foncier ayant déposé un Permis d'Aménager le 30 décembre 2020. L'emplacement réservé rendant impossible la réalisation du permis d'aménager, madame VERNAY épouse CONDEMINÉ Claude-Marie et les conjoints TANZILLY ont fait adresser par maître Boutin une mise en demeure d'acquiescer leurs parcelles en application du droit de délaissement prévu par les articles L 152-2 et L 230-1 et suivants du code de l'urbanisme. Cette mise en demeure a été effectuée le 27 mai 2021, la collectivité étant tenue de se prononcer dans un délai d'un an à compter de la réception en mairie de la demande du propriétaire, conformément à l'article 230-3 du code de l'urbanisme.

Il est précisé que le projet de la société Terrain Foncier permet d'améliorer l'aménagement du carrefour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité renonce à l'acquisition des parcelles n° A 1236, n° A 1234 et A 1653 situées lieudit Le Péage et prononce la levée de l'emplacement réservé sur les parcelles n° A 1236. n° A 1234 et A 1653

7 SUBVENTIONS ACERPA

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'allouer une subvention à l'Association Citoyenne pour les Energies Renouvelables de la Plaine de l'Ain (ACERPA) pour un montant de 500.00 Euros.

Cette subvention est demandée pour aider l'ACERPA à mener une campagne de communication conséquente pour viser le grand public sur les énergies renouvelables (solaire photovoltaïque particulier), de l'efficacité énergétique (adoption des nouveaux comportements), de la sobriété et de la production locale de l'énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour accepte le versement d'une subvention de 500 Euros à l'ACERPA.

8 EMPLOI SAISONNIER

En raison de la période estivale, il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'un agent technique polyvalent, à temps complet, soit 35 heures par semaine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ; décide de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique à compter du 19 Juillet pour une durée de 1 mois avec possibilité de prolongation jusqu'à fin septembre.

9 NOMINATION DU COORDINATEUR DE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune.

Le coordonnateur désigné est Catherine GALLICE, Adjoint administratif.

10 ADMISSION EN NON-VALEUR- GRATUITE DES LOYERS- AIDE SOCIALE

Monsieur le Maire explique que M. BROZZONI Claude et BADOIT Catherine sont locataires d'un appartement communal situé à Pérourges au 297 A route de la cité lieudit Les Combes depuis 2010.

M. BROZZONI a effectué des services divers de travaux de rénovation dans l'appartement ainsi que l'élagage du bois.

Pour ces services rendus, M. le Maire propose de procéder à la gratuité du mois d'août 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 pour (Monsieur BROZZONI ne participant pas au débat et au vote), accepte la gratuité du loyer d'août 2021.

11 DECISIONS MODIFICATIVES

Sujet ajourné

12 PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, il est nécessaire de mettre à jour l'organigramme avec les nouveaux élus.

De plus il y a obligation de rajouter un rayon de 20 km autour de la centrale du Bugey

A l'unanimité, le conseil municipal, adopte cette nouvelle version du Plan Communal de Sauvegarde

13 SUBVENTION INFORMATIQUE ECOLE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le Ministère de l'Education Nationale de la jeunesse et des sports subventionne les collectivités pour changer les matériels informatiques dans les écoles et aussi sur les maintenances de ce matériel.

Le Ministère de l'Education Nationale de la jeunesse et des sports demande aujourd'hui, une délibération approuvant le financement définitif du projet.

La subvention s'élève donc à 4 000 € sur un achat total de 6 000€ HT pour l'achat du matériels informatiques et de 647€ sur le service de maintenance qui s'élève à 1 299€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter le Ministère de l'Education Nationale de la jeunesse et des sports pour l'obtention d'une subvention de 4 000 euros sur un achat total de 6 000€ HT pour l'achat du matériels informatiques, et pour l'obtention d'une subvention de 647 euros sur le service de maintenance qui s'élève à 1 299€ HT.

14 COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS

Ecole

Rencontre avec l'école et les commissions environnement culture et sociale afin de mettre en place des projets

La fresque de signatures pour les CM2 quittant l'école a été réalisée par Alexis RAPET avec la collaboration des enfants.

Travaux et voirie

Monsieur GRECO a envoyé un tableau des travaux en cours et en projet pour la commune.

Tourisme Culture et Vie Associative

Liste des manifestations d'automne

13 juillet : repas à la ferme

10 septembre théâtre pour les enfants+

Environnement

Des enfants de l'école de Pérouges sont venus aux jardins pour un atelier dessin

Urbanisme

Projets en cours sur le terrain Emmaüs à Rapan.

La vente du terrain à l'angle des feux de La Glaye a lieu demain

Sociale

Convention tripartite : association, mairie, bénévole concernant la mise à disposition d'un jeune pour des heures dans une association en échange d'une aide pour le permis de conduire.

9 QUESTIONS DIVERSES

RAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 26 août à 20 h